

PARENTALITE ET CO-EDUCATION

Deuxième conseil pédagogique du Réseau de la Crau,
10 Mai 2023

□
*« Il faut tout un village
pour élever un enfant... »*

Proverbe africain

Claire SOLSONA-ANDRES / MERMOZ

LA PARENTALITE

- Une approche sociologique.

Jacqueline COSTA-LASCOUX est sociologue, directrice de recherche du Centre National de Recherche Scientifique.

- **Parentalité** : Ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parents.
- Qualifie le lien entre un adulte (homme ou femme) et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

- La relation adulte/enfant suppose :

un ensemble de droits et d'obligations sur la personne et sur les biens de l'enfant (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans son intérêt supérieur en vertu d'un lien prévu par le Droit (autorité parentale, enfant confié à un tiers).

⇒ C'est ce que l'on qualifie de **FONCTION PARENTALE**.

• La parentalité est liée aux évolutions significatives de la famille :

- Ne se limite pas aux seuls liens du sang, à la filiation biologique.
- S'ouvre à la diversité des liens construits par la volonté et le choix.
- Consacre l'égalité homme/femme dans la fonction parentale.
- Embrasse toutes les configurations familiales.
- Processus qui se développe avec l'exercice de la fonction parentale.
- Désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.
- Ne désigne pas un « métier », elle est une fonction.
- Terme neutre sans effet stigmatisant : on parle de fonction, de compétence, de ressources parentales et non de « bons » ou de « mauvais » parents.
- Inclue la transmission intergénérationnelle et le rôle des grands-parents.

- Même si le périmètre de la parentalité n'est pas toujours facile à délimiter (quelle place pour le beau-parent, le grand-parent, l'oncle ou la tante élevant l'enfant, par exemple) :

⇒ la parentalité est une dignité attachée à la fonction parentale, y compris dans les familles en souffrance ou en plein désarroi.

- Une approche psychologique.

Serge LEBOVICI est professeur de psychiatrie et psychanalyste, et Emeline BARDOU est psychologue et docteur en psychologie.

- **Parentalité** : désigne l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à chaque parent d'investir le bébé (travail de la libido) et s'y attacher (« Bonding », qui signifie collage, lien, fixation).

Nous ne parlons pas ici d'un processus biologique, mais du processus d'appropriation de la fonction parentale.

- Il s'agit de devenir père et mère d'un enfant, non seulement sur le plan physique, mais aussi psychique.

- La parentalité s'amorce chez la future mère lorsqu'elle comprend qu'elle est enceinte. Ce phénomène concerne également le futur père (souvent de façon plus tardive).
- Cette définition sous-tend l'idée d'un processus maturatif, loin du côté inné de la parentalité : **on apprend à devenir parents.**
- Serge **LEBOVICI** « *Avoir un enfant ne signifie pas devenir parent* ».

- Deux fonctions différentes constituent la parentalité :

- La maternalité, définie par Serge STOLERU, docteur en psychologie et chercheur à l'INSERM comme :

« l'ensemble organisé des représentations mentales, des affects, des désirs et des comportements en relation avec son enfant, que celui-ci soit à l'état de projet, attendu au cours de la grossesse ou déjà né ».

C'est cet ensemble qui régira la vie psychique de la mère ainsi que celle du père exerçant la fonction maternelle.

- La paternalité, dont la définition est la même mais du côté du père, sachant qu'une part de la fonction paternelle peut être assumée par la mère.

- Ces aspects complémentaires des fonctions maternelles et paternelles s'appuient sur les recherches de Sigmund FREUD à propos de la bisexualité psychique :
 - ⇒ Tout être humain posséderait des dispositions sexuelles à la fois masculines et féminines.
- Cela permet de comprendre comment un parent seul peut assumer ces deux fonctions (maternelle ET paternelle) pour son enfant sans forcément manquer à ses devoirs de protection et d'éducation, et lui permettre un développement affectif harmonieux.

- En psychologie, La fonction parentale renvoie aux réaménagements du parent en fonction de l'âge et de l'évolution de l'enfant dans un mouvement perpétuel.
- Cette fonction parentale impose la médiation du rapport à l'enfant, en supposant qu'au moins un « **Autre** » se mêle de l'éducation...
 - ⇒ L'Autre désigne en psychanalyse l'ensemble de ce qui est extérieur à soi.
- Analogie avec la triangulation Œdipienne, qui s'opère par la position de maternage du côté de la mère et de séparation du côté du père.
- D'autres possibilités permettent cette triangulation : Le fait qu'un Autre vienne décentrer le parent, détourner son attention et son amour exclusif, constitue une aide à la parentalité.

- La co-éducation, c'est donc se mêler à la relation entre un parent et son enfant.
- C'est permettre au parent de s'inscrire dans un ou des liens qui vont médiatiser son rapport à l'enfant.

C'est adopter la place de l' « Autre »...

Le concept de Co-éducation

- Qu'est-ce que la co-éducation ?

- Emeline BARDOU :

Le terme co-éducation renvoie aux relations parents-professionnels relatives à l'éducation des enfants. Cela concerne les différents milieux extra-familiaux (crèches, écoles, lieux éducatifs et thérapeutiques, lieux d'accueil, ...).

- Le préfixe CO implique que l'acte d'éduquer va s'effectuer « AVEC », ce qui signifie la présence d'au moins deux personnes à effectuer l'action d'éduquer, parfois simultanément, parfois successivement.

- Le jeune évolue dans un écosystème composé de 3 pôles : la maison, l'école et les loisirs. Dans chacun des pôles se trouvent des éducateurs qui l'accompagnent .

⇒ La co-éducation questionne les interactions entre ces 3 pôles, ainsi que le positionnement de chaque éducateur.

- Travaux de Catherine HURTIG-DELATTE, enseignante et directrice d'école :

Comment se déplace l'enfant dans cet écosystème ? Comment franchit-il les passerelles ? Quel est le positionnement de l'éducateur ? Reste-t-il au pied de la passerelle ou accompagne-t-il l'enfant ? Va-t-il à la rencontre des autres éducateurs ? Comment ? Pourquoi ?

Ces questions sont essentielles dans la réflexion menée sur la co-éducation...

- La collaboration entre parents et professionnels est importante **pour l'enfant**, mais aussi **pour les parents** qui, reconnus et valorisés par des professionnels, oseront alors échanger (entre eux et avec les différentes personnes qui vont intervenir auprès de leur enfant).
- Dans la démarche Co-éducative, les pratiques et les modèles éducatifs introduits ne doivent pas être forcément identiques, ils peuvent être différents, complémentaires : le tout est qu'ils soient discutés et cohérents pour l'enfant, lui permettant de construire son identité tout en valorisant la culture familiale et en reconnaissant le parent « en devenir ».

- **RAPPEL : On ne devient pas parent de fait ou par nature, mais dans une identité qui se construit** en référence à son histoire personnelle, avec autrui, dans un double processus de socialisation et de personnalisation.
- Le principe de co-éducation met l'accent sur le **rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif** (parents, enseignants, animateurs, personnels médicaux et paramédicaux, éducateurs, ...).
- **La co-éducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant.**



- La co-éducation à l'école :

- Jean Louis AUDUC, Spécialiste des sciences de l'éducation et enseignant :
« *Parents et enseignants collaborent ensemble dans la même direction avec un même objectif : la réussite des jeunes.* »
- La co-éducation est l'un des sept piliers du climat scolaire, au même titre que la qualité de vie à l'école ou la prévention des violences et du harcèlement scolaire.

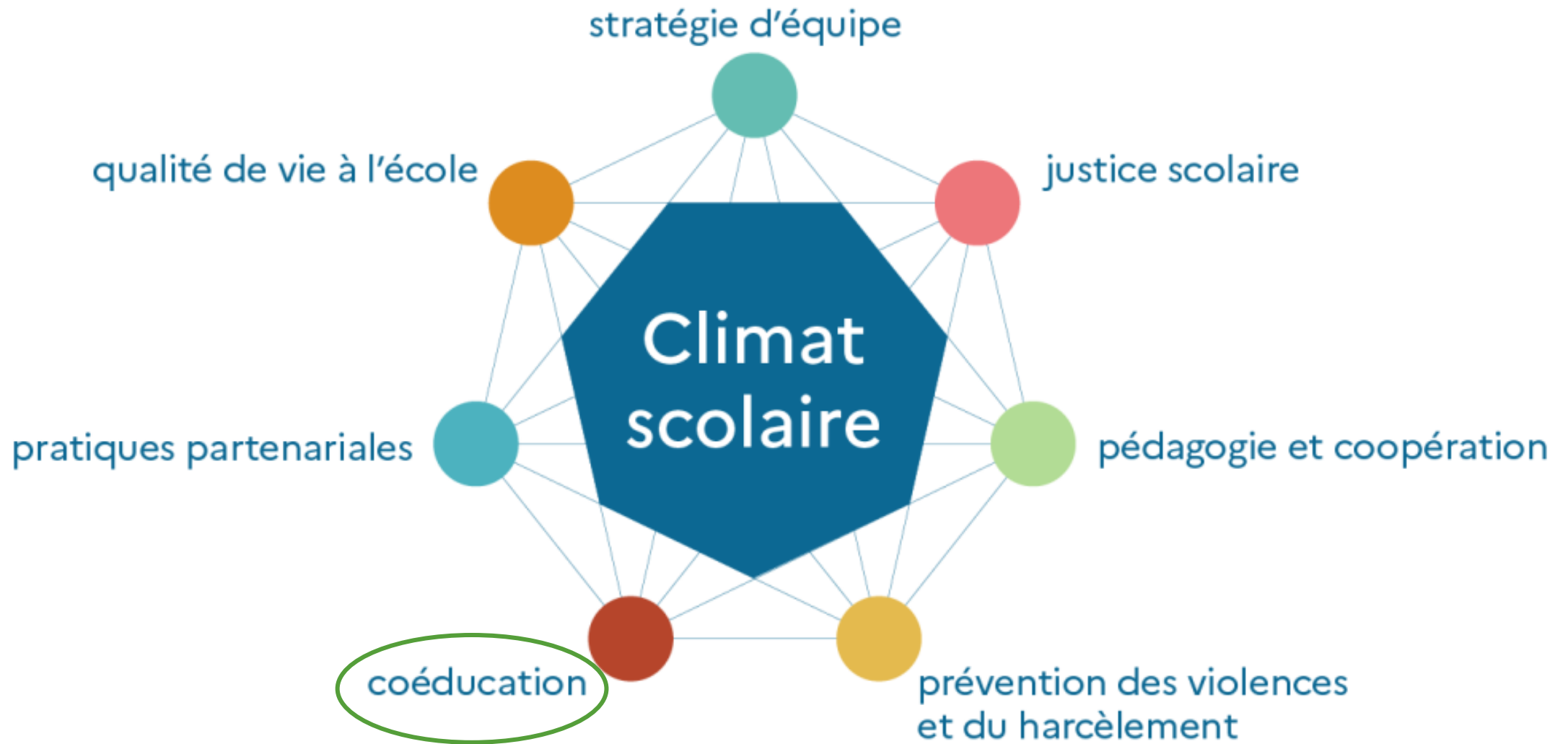


Schéma tiré du site Eduscol, <https://eduscol.education.fr/976/une-ecole-engagee-en-faveur-du-climat-scolaire>

- Historiquement : les parents sont restés aux portes des écoles, leur rôle étant l'éducation des enfants alors que les enseignants s'occupaient de leur instruction.
- La co-éducation est apparue progressivement comme un facteur déterminant pour la réussite de l'élève.
- Aujourd'hui, l'école se veut un lieu de socialisation, ouverte sur le monde et source d'apprentissage et d'épanouissement. Le dialogue renforcé entre la famille et l'école permet une transition tout en douceur pour l'une des premières grandes étapes de la vie : l'entrée à l'école primaire ou élémentaire...
⇒ Changement générateur d'angoisse aussi bien chez les parents que les enfants, pouvant induire des conflits avec les professionnels par méconnaissance du système scolaire et de son fonctionnement.



- **Le concept de co-éducation dans les textes officiels.**

- Dans l'évolution du concept de co-éducation, des termes associés apparaissent dans les textes officiels. Parmi eux on trouve « Alliance éducative », « Education partagée », « Relation école-famille ».
- **Sa prise en compte apparait comme un élément essentiel au bien-être et à la réussite des élèves.**

- La loi No 2013-595 du 08 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école :

« La promotion de la co-éducation est un des principaux leviers de la refondation de l'école. Elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. Il convient de reconnaître aux parents la place qui leur revient au sein de la communauté éducative. ».

Le principe de co-éducation est un levier majeur de cette refondation :
construction nécessaire d'un rapport positif entre l'école et les parents.

Il s'agit de développer le dialogue entre la famille et l'équipe éducative, d'aider les parents à se familiariser avec l'école, d'encourager leur participation dans la vie de celle-ci et de construire une véritable coopération.

- Le Référentiel des compétences des métiers du professorat du 1 juillet 2013 : compétence 12, coopérer avec les parents d'élèves :

« Construction d'une relation de confiance avec les parents... Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves... »

- La Circulaire Interministérielle No 2013-142 du 15 Octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires :

« Pour construire l'école de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur... la scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'école sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves, en particulier les plus fragiles. L'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la co-éducation ».

- Les équipes pédagogiques et éducatives devront associer les parents à la vie de l'établissement et au suivi de la scolarité de leurs enfants, reconnaître et valoriser leurs compétences, faire en sorte que l'école demeure bienveillante quel que soit le contexte géographique et social.

- Référentiel Refonder l'éducation Prioritaire de 2014 :

« Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ».

- « Construisons ensemble une école engagée », dossier de presse pour l'année scolaire 2022-2023, mot de Pap NDIAYE :

« ...Le président de la république et la première ministre souhaitent renouveler les méthodes de travail, en laissant une place plus forte à la liberté pédagogique et aux initiatives locales mettant en lien l'école avec les parents, les collectivités et les acteurs de la société civile. »

- **Rôle des parents et co-éducation : fonction d'attachement.**

- Le rôle des parents dans l'éducation de l'enfant est primordial, ce sont les premiers éducateurs.

La famille situe l'enfant dans une histoire et un territoire, lui permet de se construire.

- La famille assure la fonction symbolique d'attachement : liens affectifs, sociaux, culturels, religieux.

Cette fonction, légitime et nécessaire, peut être la source de difficultés qui empêchent l'enfant de prendre sa place dans la société. C'est notamment le cas lorsque les valeurs transmises au sein de la famille sont éloignées des valeurs de la société transmises à l'école...

- « Premiers éducateurs » s'entend à plusieurs titres :

- ⇒ Antériorité dans le temps, dès la période de la périnatalité et de la naissance,
- ⇒ Durée de la présence auprès de l'enfant jusqu'à l'âge adulte du fait de la dépendance à l'égard des parents de plus en plus tardive,
- ⇒ Vision globale de l'enfant évoluant dans son environnement social et familial,
- ⇒ Education qui relie à une mémoire familiale, des traditions, une culture avec des liens identitaires, affectifs et symboliques forts.

- « **premiers éducateurs** » parce que premiers dans le temps, dans la durée, par la vision globale de l'enfant et par l'inscription de l'éducation au sein de l'histoire longue d'une famille, notamment, par exemple, lorsque celle-ci s'inscrit dans une trajectoire migratoire.

- **Rôle de l'école et co-éducation : fonction de séparation et d'émancipation.**

- Code de l'Education Article L 111-1 :

« L'école doit permettre à chacun de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. »

- Selon le Code de l'Education, l'école a pour mission de former des citoyens éclairés et autonomes capables de s'insérer professionnellement et socialement dans notre société.

- **L'école a une fonction de séparation et d'émancipation :**

Elle permet à l'enfant de découvrir d'autres histoires familiales, d'autres systèmes de valeurs, de croyances et de savoirs qui ouvrent son horizon et élargissent sa vision du monde.

Parfois il y a des tensions entre la famille et l'école, et l'enfant se retrouve tiraillé entre ces deux milieux : conflit de loyauté...

- **Finalelement, co-éduquer c'est :**

- Reconnaître l'importance du rôle de chacun dans l'éducation de l'enfant : enseignants, parents, ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs.
- Partager ce qui est commun.
- Construire une relation de confiance, dialoguer et collaborer dans la durée.

Cette collaboration joue un rôle déterminant
dans la réussite et le bien-être de l'enfant.

Co-éducation à l'école, Les relations entre familles et équipes.

- Question posée par Jean Louis AUDUC :

« Comment construire une confiance réciproque qui permette à chacun, élèves, parents, enseignants, de se sentir bien dans l'école et de marcher dans la même direction ? »

- **La « co-éducation bienveillante ».**

La co-éducation bienveillante repose sur les principes suivants : parité d'estime, coopération et explicitation.

« Dans un principe de parité d'estime, de coopération, d'explicitation des rôles de chacun, quel intérêt peut-il y avoir à accueillir, dialoguer, communiquer, à se rencontrer pour se connaître, se reconnaître, à informer, expliquer, clarifier, à s'associer, coopérer, analyser, encourager et chercher des solutions ? »

Kit d'accompagnement de la charte de la co-éducation, Académie de Strasbourg.

⇒ Parité d'estime :

Le contact et la communication doivent se fonder sur le respect. Chacun est estimable et pour connaître l'autre il faut reconnaître la spécificité et la légitimité de chacun

⇒ Coopération :

Faire œuvre commune. Cela suppose de prendre en considération les parents, de les associer à la scolarisation de leurs enfants et à l'évolution positive des parcours, de valoriser leurs apports et d'asseoir leur légitimité au sein de l'école.

⇒ Explicitation :

Impliquer les parents comme partenaires, c'est leur permettre de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement scolaire, du déroulement de la scolarité de leurs enfants, d'en saisir les enjeux, les étapes, les exigences et les possibilités d'accompagnement.

Cette relation de confiance peut être articulée autour de trois axes :

- ⇒ Proposer du temps et des espaces, diversifier les modalités de dialogue et de rencontre.
- ⇒ Construire une stratégie de communication robuste : langage clair, expliciter les termes, écoute bienveillante, ...
- ⇒ Travailler en partenariat : associations des parents d'élèves, réseaux, associations locales, ...

BILAN ET PERSPECTIVES

- La prise en compte de la co-éducation est fondamentale pour la réussite et le bien-être de l'élève.

Cette préoccupation doit se concrétiser par des actions fortes inscrites dans les projets d'établissement et des formations des personnels.

Elle doit être portée par l'ensemble des équipes éducatives.

- Les clés de la réussite :

⇒ Construire une relation de confiance avec les familles et associer les partenaires à ces actions.

⇒ Rendre l'école lisible et visible.



Je vous remercie pour votre
écoute et me ferai un plaisir de
répondre à vos questions...

POUR ELARGIR SUR LE SUJET...

- **La théorie de l'attachement.**

La théorie de l'attachement est un champ de la psychologie qui traite d'un aspect spécifique des relations entre êtres humains.

Son principe de base est qu'un jeune enfant a besoin, pour connaître un développement social et émotionnel normal, de développer une relation d'attachement avec au moins une personne qui prend soin de lui de façon cohérente et continue (« caregiver », qui signifie soignant).

C'est dans ce sens qu'on peut dire que l'attachement est primordial pour l'évolution psychologique de l'enfant.

- Cette théorie a été formalisée par le psychiatre et psychanalyste **John BOWLBY** dans les années 50 d'après les travaux de :

⇒ **Konrad LORENZ** (1930), biologiste et éthologue-zoologiste autrichien.
Théorie de « l'empreinte » chez les bébés animaux.

⇒ **René Arpad SPITZ** (1947), psychiatre et psychanalyste américain.
Etudes sur les carences affectives chez l'enfant et « l'hospitalisme ».

⇒ **Harry HARLOW** (1956), psychologue américain.
Etude sur la satisfaction des besoins chez les singes Rhésus.

⇒ **Donald Woods WINNICOTT** (dès les années 50), pédiatre et psychanalyste Britannique.

« The good enough mother », la mère suffisamment bonne ...

« *Avant de se voir, l'enfant se voit dans les yeux de son parent le regardant* (1975) ».

- Selon les auteurs Attachementistes, se sentir comme **une personne significative dans le regard de ceux qui nous ont élevés est primordiale.**
- De même, d'après Bowlby, si l'environnement a répondu de manière suffisamment rapide et adéquate à la détresse de l'enfant, celui-ci développe deux images mentales :
 - ⇒ Celle d'être digne de confiance, disponible,
 - ⇒ Celle d'être digne d'amour, d'intérêt et avec de la valeur.

- **Etude sur les attitudes des parents vis-à-vis de l'école.**

Annie FEYFANT, Chargée d'études à l'Institut français de l'éducation - ENS de Lyon.

- Les indifférents : la scolarité de leur enfant relève de la seule responsabilité de l'école, ils ne doivent ou ne peuvent pas s'y impliquer.
- Ceux de bonne volonté mais impuissants : ils répètent à leur enfant les conseils des enseignants , mais le monde scolaire leur est étranger.

- Ceux qui ne savent pas comment faire : ils disent manquer de guides ou d'étapes pratiques pour traduire dans les faits les conseils des enseignants.
- Les familiers de l'éducation : souvent de niveau socioculturel élevé, ils peuvent ajuster les conseils des enseignants en pratiques mais font un tri, qui peut s'avérer très critique vis-à-vis des diagnostics posés par l'enseignant ensuite.

- **Spécificité pour les parents de milieux défavorisés :**

Pierre PERIER, sociologue et professeur en Sciences de l'éducation à l'université de Haute-Bretagne.

- Délégation éducative : les enseignants sont jugés plus compétents. Cette confiance peut basculer lorsque l'enseignant fait part aux parents des difficultés de l'enfant.
- Griefs à l'égard des enseignants ou de l'école : élitisme, discrimination sociale ou ethnique, ... Le doute et la défiance président aux relations avec l'école.
- Logique de défense : les familles cherchent à se soustraire de tout jugement de l'école qui les culpabilise. Sentiment d'humiliation, de discrimination.

- La volonté d'un partenariat avec les parents implique bien souvent que ceux-ci s'adaptent à des règles, des normes, des rôles qui leur sont imposés par l'institution scolaire.

Toute défaillance des parents pour s'adapter renforce le sentiment d'injustice et de besoin de retrait...

- **Attitude des enseignants vis-à-vis des familles : Etude.**

Carole ASDIH, maitre de conférences université de Montpellier.

- Le concept de coéducation est largement intégré :

Un partenariat semble effectif dans de nombreuses écoles.

La parole des enseignants est la suivante : « *Nous allons dans le même sens et nous avons besoin d'eux* ».

- Ils parlent de l'absence des parents ou de leur manque d'investissement (ne viennent pas aux rendez-vous ou aux réunions de bilan). Ce constat est plus rare lorsque des projets spécifiques ont pu être montés.
- Ils attendent que les parents respectent une « *norme de comportement éducatif* » et indiquent « *l'intérêt qu'ils accordent à la réussite scolaire* » : lire et signer le cahier de liaison, venir aux rendez-vous, surveiller les devoirs.
- Les parents doivent être des auxiliaires, des relais du travail en classe, « *sans les concurrencer sur leur posture professionnelle* », tout en devant « *transmettre une envie d'apprendre* » à leurs enfants.
- Ils reprochent aux parents de ne pas suffisamment vérifier le travail, de se décharger de cette tâche sur l'étude, l'aide aux devoirs ou la fratrie.

● La relation de confiance entre l'école et les familles : Obstacles.

- ⇒ Chez les parents : déficit de confiance, méfiance. Représentation d'un ascenseur social bloqué. Sentiment d'être jugé, illégitime. Difficulté à comprendre une école complexe qui évolue très vite, parfois peu lisible. Perte de repères.
- ⇒ Chez les enseignants : sentiment de déficit de reconnaissance et de respect dans la fonction de la part des familles. Relations parfois complexes avec les familles, chronophages, sentiment d'incompréhension. Gestion complexe des conflits de loyauté. Des thèmes sous tension, comme l'orientation, la sanction, l'évaluation.

• La relation de confiance entre l'école et les familles : Leviers d'action.

Leur point commun est de tout mettre en œuvre pour faire équipe véritablement. Une citation de Catherine HURTIG-DELATTE illustre cet état d'esprit : « *inviter les parents, ne pas les convoquer !* ».

- ⇒ Prendre conscience de l'importance de la co-éducation dans la réussite de l'élève. Mettre en œuvre les conditions favorables à une coopération école/famille fructueuse.
- ⇒ Baser cette coopération sur la parité d'estime, le respect réciproque, l'écoute bienveillante.
- ⇒ Rendre l'école lisible, expliciter et réfléchir ensemble.
- ⇒ Diversifier les modalités de collaboration en fonction des objectifs ciblés.

- **Exemples d'outils proposés :**

- **La charte de la co-éducation, académie de Strasbourg :**

<http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/actions/wp-content/uploads/2017/06/Charte-de-la-coeducation.pdf>

Les points retenus par la charte de la co-éducation pour une scolarité réussie :

⇒ Accueillir, se connaître, se reconnaître : toutes les personnes qui s'occupent des jeunes doivent se rencontrer, se connaître et se reconnaître.

⇒ Dialoguer, communiquer : un dialogue constructif et bienveillant doit se mettre en place entre les parents et les enseignants.

⇒ Informier, expliquer, clarifier : l'école doit rendre lisible son fonctionnement, son enseignement et ses choix pédagogiques.

⇒ Se rencontrer : développer des lieux et des temps de rencontres entre parents et professionnels : rencontres avec ou sans rendez-vous, officiels ou conviviaux.

⇒ Associer, coopérer : l'association et la coopération des parents à la vie de l'école facilitent la construction de projets communs.

⇒ Analyser, chercher des solutions, encourager : parents et enseignants s'associent pour rechercher et trouver ensemble des solutions pour la réussite de l'élève.

- **L'alliance éducative parents professeurs, académie de Montpellier :**

Dossier supervisé par **Armande LE PELLECC MULLER**, ancienne rectrice de l'académie de Rennes, rectrice de la région académique de Bretagne.

<https://www.ac-montpellier.fr/media/14477/download>

L'enjeu majeur est la réussite scolaire de tous les élèves en renforçant le lien école parents :

⇒ Rendre l'école lisible à tous les parents (fonctionnement de la classe, organisation et attentes de l'école ou du collège...)

⇒ Promouvoir des rencontres parents-professeurs-enfants, où chacun est acteur, pour un enrichissement réciproque.

⇒ Faire évoluer les représentations réciproques et créer un lien de confiance : faire en sorte que chacun connaisse mieux l'autre.

⇒ Permettre à chacun de connaître les attendus de l'autre en matière de scolarisation et d'éducation.

⇒ Souligner auprès des parents les réussites et les progrès de leurs enfants à l'école.

⇒ Valoriser les compétences des parents dans l'accompagnement des apprentissages de leurs enfants.

- **Impact de la crise sanitaire depuis année scolaire 2019-2020 :**

La crise sanitaire a engendré des périodes de confinement.

Mettre en place l'école à la maison et la continuité pédagogique a été un challenge pour l'école, les familles et les élèves.

L'école à distance a généré des aspects positifs et négatifs :

⇒ Pour les familles : il y a eu un transfert aux familles des tâches qui ne sont, normalement, pas les leurs. La continuité pédagogique a ainsi grandement reposé sur les parents sans que ces derniers n'aient été consultés au préalable, ni même informés sur les méthodes employées. Les parents se sont retrouvés à devoir assumer un rôle renforcé de relais et de soutien auprès de leur enfant.

⇒ Pour les enseignants : l'enseignant a perdu le contact direct avec son groupe classe, mais en même temps a dû investir des espaces privés et rentrer au sein des familles...

⇒ Pour les élèves : ils ont dû faire preuve d'adaptation, de responsabilité et d'autonomie

Frédéric MIQUEL, IA-IPR Lettres de l'académie de Montpellier, parle d'une « reconfiguration » : Chacun a eu besoin de l'autre et a pris conscience de l'importance de son rôle.

L'ensemble des acteurs éducatifs, parents, enseignants, direction, CPE, personnels sociaux et de santé, ... ont réinventé la relation qui les lie les uns aux autres.

Le concept de co-éducation a été revisité.

Bilan : une grande avancée de reconnaissance mutuelle,
mais aussi un risque de confusion des rôles...

BIBLIOGRAPHIE

- **AUDUC Jean-Louis et collaborateurs**, 2020, « Coéducation : nouveaux enjeux, pratiques innovantes et perspectives », formation du Réseau Canopé, <https://occitanie-canope.canoprof.fr/eleve/education-et-societe/coeducation-nouveaux-enjeux/>
- **BARDOU Emeline**, « l'accueil du jeune enfant. Entre rêverie et étayage », Juin 2015, Extrait du Journal des Psychologues No 328.
- **BELLANGER Sarah, DE DEYN Marine, OLLIVER Robin, SAINT MARTIN Maude**, « La coéducation : famille et école, partenaires dans la réussite de l'élève », Mai 2021, productions M1 Vannes et Lorient.

- **BILLEROT Julia**, « la co-éducation et l'accompagnement des élèves en situation de décrochage scolaire », 2018, HAL Open science, Dumas-02158997.
- **BRAIRE Guillaume, DIDIER Carole, DUVEAU Clément, ETIENNE Jimi, GANDOUIN Hélène**, « La Coéducation : créatrice d'un climat favorable à la réussite de tous ? », Février 2018, productions M1 Vannes et Lorient.
- **COSTA LASCoux Jacqueline**, « La parentalité dans tous ses états », 2012, Editions ADRIC.
- **DELION Pierre**, « La fonction parentale », Novembre 2007, Temps d'arrêt lecture, Editions Yapaka.be.
- **FEYFANT Annie**, « coéducation : quelle place pour les parents ? », Janvier 2015, Dossier de veille de l'IFE No 98.

- **HURTIG DELATTRE Catherine**, « La coéducation à l'école, c'est possible ! », Novembre 2016, Lyon, Chronique sociale.
- **LE PELLEC MULLER Armande et collaborateurs**, « Alliance éducative parents professeurs, fiches actions », Cercle d'étude « Réussite scolaire des enfants en situation de grande pauvreté », GT21 Vie des écoles, des établissements et climats scolaires, Académie de Montpellier.
- **Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**, « Construisons ensemble une école engagée », dossier de presse pour l'année scolaire 2022-2023.
- **Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse**, « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires », Bulletin Officiel de l'éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports, NOR : REDE 1324999C, Circulaire No 2013-142 du 15-10-2013.

- **Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse** , La loi No 2013-595 du 08 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république.
- **Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse**, Référentiel des compétences des métiers du professorat du 1 juillet 2013, NOR : MENE1315928A
- **Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse**, La Circulaire Interministérielle No 2013-142 du 15 Octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires NOR : REDE1324999C
- **Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse** , Référentiel Refonder l'éducation Prioritaire de 2014 NOR : MENE1412775C

- **PETER Michel et collaborateurs**, « Kit d'accompagnement de la charte de la coéducation », Académie de Strasbourg, <http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/actions/wp-content/uploads/2017/06/Charte-de-la-coeducation.pdf>
- **SELLENET Catherine**, « Coopération, coéducation entre parents et professionnels de la protection de l'enfance », 2008, extrait de Vie Sociale 2008/2 No2.



Deux lectures
sur le thème :

